



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS

29 mars 2023

N°13/2023.1

Le 29 mars 2023, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 22 mars 2023.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Fanny AREZKI, Cyrielle GOUNY, Christophe RIOCREUX, Patrick RAIMOND, Martine GUICHARDET, Joseph BRANCATO, Christophe ROME et Julien VEY

NBRE DE CONSEILLERS en exercice : 10
présents : 10
votants : 10

Date convocation : 22 mars 2023

Secrétaire de séance : Marc MARLEF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20230329-DEL1320231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

Affichage : 05/04/2023

Objet : Provision comptable pour contentieux :

Considérant que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes ; et que son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

S'agissant des litiges, une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter.

Il convient également de souligner que l'existence de ces provisions répond à la mise en œuvre des principes comptables de prudence et de sincérité et en aucun cas à la reconnaissance d'une éventuelle responsabilité de la ville.

Un contentieux oppose la commune d'Unias à M. TRAVASSOS sur une demande de permis refusé.

M. TRAVASSOS a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Lyon contre la commune d'Unias en date du 24/02/2021.

Considérant que la constitution d'une provision pour litiges n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance quelconque par la commune des sommes prétendument dues ;

Considérant qu'il apparait aujourd'hui opportun de constituer une provision pour litiges pour couvrir les risques identifiés pour un montant de 3 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement pour la constitution d'une provision de 3 000€.

A UNIAS
Certifié exécutoire
Le 29 mars 2023

Le Maire,
Yves DUPORT



Le secrétaire de séance
Marc MARLEF